

LES SITES FC-MANAGEMENTGROUP.COM - VANTAGECAPITALMARKET.COM

Category: [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site fc-managementgroup.com a été inscrit sur la liste noire de l'AMF le 26 mai 2020. Nous avons voulu en savoir plus.



Le site fc-managementgroup.com :

Le site a été créé le 05/03/2020. Nous publions le whois :

market. Nous publions ci-dessous la page accueil du vrai site :

[La page accueil du site vantagecapitalmarkets](#)

Vous pouvez consulter le vrai site avec le lien ci-après <https://vcmlp.com/>

Ce site est exclusivement destiné aux consommateurs anglais.

La page accueil :

Nous la publions ci-dessous :

[La page accueil du site vantagecapitalmarket](#)

Le nom de domaine est vantagecapitalmarket.com mais le nom du site indiqué en haut de la page est vantagecapitalmarkets.com !

Le site ne donne aucune adresse ou numéro de téléphone

Les informations juridiques :

La situation est simple. Le site n'en a aucune.

La page investir :

Nous la publions ci-dessous :

[La page investir du site vantagecapitalmarket](#)

Il est proposé 4 produits :

- Les biotechnologies
- La bourse
- Les métaux précieux
- Les cryptomonnaies

Au vu du résultat de nos recherches, nous déconseillons tout contact avec ce site. Cette page sera enrichie au vu de nouvelles informations.

Conclusion :

Ces sites appartiennent aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur les sites cités dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

Si vous avez effectué un investissement sur ces sites, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous indiquer le nom du site et nous joindre dans votre mail les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

